



## Le bonneteau territorial



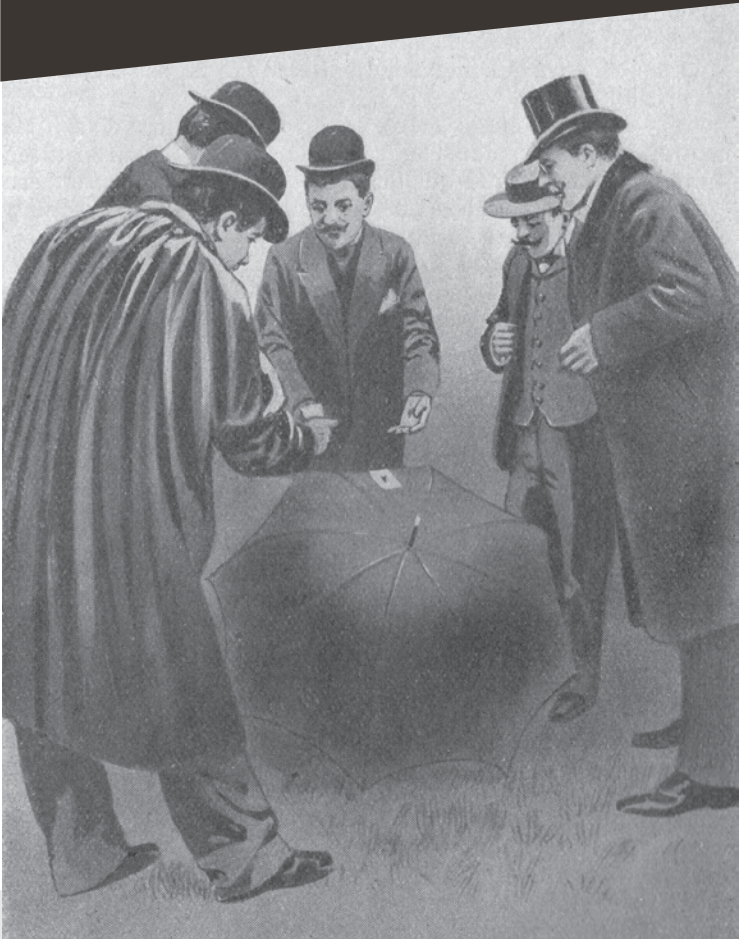
**Nouveau coup dur pour toutes les collectivités.** Le gouvernement envisage de réduire de 0,2% la cotisation CNFPT des collectivités locales au titre de la formation.

Une nouvelle réforme présentée comme une économie de charges, qui pourrait bien se révéler comme un nouveau transfert de dépenses à la charge des collectivités qui souhaitent accompagner la transition en formant leur personnel.

**L**e principe du bonneteau est simple, une carte est cachée sous l'un des trois gobelets visibles et circulent entre ces trois derniers. Son emplacement exact, après que le maître du jeu ait tourné gobelets et carte, doit être découvert par le joueur. Le Hic est que ce dernier ne trouve jamais la carte.

Alors que la Cour d'Appel de Paris décide qu'il s'agit d'un simple jeu de hasard (2014), la cour de cassation casse la décision (2015) et renvoie le tout en appel. **Affaire à suivre...**

**Aucun lien donc avec nos chères collectivités territoriales.**



**L**e PLF 2016 vient tout récemment de réveiller le débat budgétaire sur la DGF en proposant ni plus ni moins la modification intégrale des règles d'allocation de l'enveloppe entre bénéficiaires. Rappelons brièvement les faits, l'Etat français, forcé par Bruxelles mais aussi par la bonne orthodoxie financière, doit réduire sa voilure budgétaire.

Il associe les collectivités locales dans son projet en créant une charge nouvelle, la contribution au redressement des finances publiques, valse à trois temps.

**Le premier temps (2015) est sur le point de s'achever avec des chocs budgétaires plus ou moins forts et donc supportables pour les collectivités locales.**

**Le deuxième temps (2016), que la situation budgétaire nationale rend toujours incontournable, mais qui s'annonce tout aussi légitimement difficile à digérer pour les collectivités locales, fait l'objet d'une intense négociation entre l'Etat et les collectivités sur le niveau d'effort et son rythme de mise en œuvre.**

Mais en réponse aux contestations de tout bord qui ont émaillé l'année 2015 et dont la variété des motivations semblent aussi proche que la distance qui sépare Paris de New York, l'Etat introduit pour ce deuxième temps une nouveauté, après sa baisse, **la réforme de la DGF, destinée à la rendre « plus juste et plus transparente ».**

**Il est vrai que le premier temps a d'une part montré d'évidents signes d'injustice entre collectivités et territoires (cf. étude LOCALNOVA juin 2015).**

Mais il a également confirmé que le maquis des équations et algorithmes utilisés dans le calcul des dotations diverses (qui fait par ailleurs la joie des consultants désireux d'aider les collectivités locales à comprendre ce qu'ils ont chuchotés à l'oreille de l'Etat) rendait la DGF peu transparente. On attend donc de nouveaux mécanismes destinés à une plus grande justice et plus grande transparence. Pour ce faire, le gouvernement

propose une dotation forfaitaire par habitant identique pour tous complétée de dotations de centralité ou de ruralité selon la taille et l'intégration intercommunale et de dotations de péréquation tenant compte de la richesse de chaque territoire.

Prenons nous le chemin de la justice et de la transparence ? D'un côté comme de l'autre il faut attendre de connaître les nouveaux algorithmes retenus pour l'attribution des dotations de centralité et de péréquation.

**En résumé et tant que les règles exactes ne sont pas connues, il n'y a pas de raison ni de se réjouir ni de s'attrister mais de rester lucide, la DGF diminuera bien de 3,67 Md€**

Ne faisons donc pas de procès en sorcellerie mais n'oublions pas que tout changement de règle dès lors qu'il repose sur un nouveau principe de

redistribution forfaitaire présente le risque d'être inégalitaire et de ne satisfaire que la partie émergée.

Espérons enfin que l'on en soit à l'acmé du débat de la DGF et gageons qu'il s'agisse d'une réforme définitive destinée à constituer le socle de la gouvernance financière entre l'état et les collectivités locales afin que ces dernières puissent mettre en œuvre sereinement une partie des actions pour lesquelles elles ont été élues.

**Car à force de changement dans la définition ou l'application des règles, il ne serait pas surprenant que la très grande majorité des collectivités à défaut de perdre le sens du jeu ne finisse par ne plus jamais s'y retrouver et ne plus avoir envie de jouer le troisième temps (2017).**